

Mandat privé d'actions canadiennes Sélect CI

Série I CAD

Cette catégorie n'est pas destinée aux particuliers / elle est réservée aux investisseurs approuvés



EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

APERÇU DU FONDS

L'objectif de placement du mandat est de fournir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires, des titres convertibles et des actions privilégiées de sociétés canadiennes qui versent un revenu régulier.

PROFIL DU FONDS

Date de création	Août 2025
	0,0 \$
VLPP	10,6317 \$
RFG (%)	Information n'est pas encore disponible
Frais de gestion (%)	Négociable
Catégorie d'actif	Actions canadiennes
Devise	\$CA
Placement minimal	Négociable

Niveau de risque¹



CODES DE FONDS

I	5036
A	2036
F	4036

RENDEMENTS²

*Le rendement du fonds n'est pas disponible pour les fonds ayant une histoire de moins d'un an.

GESTIONNAIRES



Kevin McSweeney

Mandat privé d'actions canadiennes Sélect CI

Série I CAD

Cette catégorie n'est pas destinée aux particuliers / elle est réservée aux investisseurs approuvés



EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Plus de 35 000 conseillers financiers ont choisi Gestion Mondiale d'Actif CI comme partenaire. Nous croyons que les canadiens qui font affaire à un conseiller financier professionnel réussissent mieux sur le plan financier. En savoir plus sur ci.com.

¹ Nous déterminons le niveau de risque d'un fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque, fournie dans le Règlement 81-102, laquelle est fondée sur la volatilité historique du fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Selon la méthode normalisée, si un fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, l'écart-type d'un fonds de référence ou d'un indice de référence doit se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du fonds, pour déterminer le niveau de risque du fonds. Veuillez noter que le rendement historique peut ne pas être révélateur des rendements futurs, la volatilité historique d'un fonds n'est pas une indication de sa volatilité future.

² Les fonds communs de placement peuvent comporter des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements globaux historiques composés annuels après déduction des frais payables par le fonds (sauf pour les rendements d'une période d'un an ou moins, qui sont des rendements globaux simples). Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les dividendes et de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter.

³ Les avoirs du portefeuille sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et ne peuvent représenter qu'un faible pourcentage des avoirs du portefeuille. Il ne s'agit pas de recommandations d'achat ou de vente d'un titre particulier.

Ces renseignements ne doivent pas être pris ni interprétés comme un conseil en matière de placement ni comme une promotion ou une recommandation à l'égard des entités ou des titres dont il est question.

Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les taux de rendement qui apparaissent dans le tableau sont utilisés uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance cumulé et ne sont pas destinés à refléter les valeurs futures des fonds communs ou les rendements sur les placements dans des fonds communs.

Le graphique « Croissance de 10 000 \$ investis » illustre la valeur finale d'un placement hypothétique de 10 000 \$ dans des titres à la fin de la période de placement indiquée et ne vise pas à refléter les valeurs futures ou les rendements du placement.

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») représente le ratio des frais de gestion sur douze mois qui reflète les coûts d'exploitation du Fonds, incluant la TVH, la TPS et la TVQ (à l'exclusion des commissions et des autres frais d'opérations de portefeuille) exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, y compris la quote-part proportionnelle des frais sous-jacents du ou des fonds, le cas échéant. Le RGF est déclaré dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds (« RDRF ») de chaque fonds. Les RDRF sont accessibles dans l'onglet Documents du site Web ci.com.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de Gestion Mondiale d'Actif CI

©Gestion Mondiale d'Actif CI 2025. Tous droits réservés.

Publié en Octobre 2025